

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 555 973**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 19371**

⑤1 Int CI* : B 65 H 1/02, 3/02.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 1^{er} décembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 23 du 7 juin 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *MUSSLIN Jean.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *Jean Musslin.*

⑦3 Titulaire(s) :

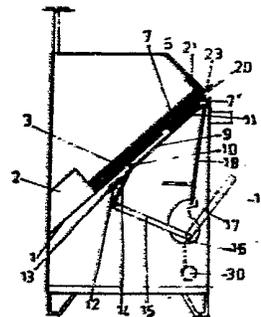
⑦4 Mandataire(s) : *A. Roman.*

⑤4 Distributeur de sacs pour le transport de petits objets.

⑤7 Dispositif de distributeur de sacs pour le transport de
petits objets.

Il est constitué par la combinaison du stockage statique
avec le système de distribution par patins d'entraînement 7, 8
solidaire de la surface d'avancement 7' amenant l'extrémité
postérieure du sac 20 hors de l'orifice d'extraction 22.

Il est destiné à équiper les banques de supermarchés et
similaires pour permettre en même temps qu'une distribution
par unité pour le remplissage du sac avec les produits des
articles achetés.



FR 2 555 973 - A1

Dispositif de distributeur de sacs pour le transport de petits objets.

Il est destiné à équiper les banques de supermarchés et similaires pour permettre en même temps qu'une distribution
5 par unité pour le remplissage du sac avec les produits des articles achetés.

Dans les grandes surfaces et dans tous les lieux on distribue des sacs en résine synthétique pour le conditionnement des achats d'objets de petites dimensions, on met les étuis à la
10 disposition du public en vrac généralement distribués par la caissière. Ce mode de mise à la disposition du public entraîne une consommation disproportionnée de sacs qui sont emportés non remplis pour d'autres utilisations. Il y a une perte de temps importante de la part du préposé à la caisse, enfin l'usager ne
15 peut, ni remplir normalement son sac vu l'encombrement de ses mains, ni utiliser d'une façon normale la capacité mise à sa disposition.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet d'assurer une distribution de sacs par unité
20 tout en mettant le stockage des liasses hors d'atteinte du public et en permettant de sonoriser chaque extraction du coffret porte publicité.

Il est constitué par la combinaison du stockage statique avec le système de distribution par patins d'entraînement
25 solidaire de la surface d'avancement amenant l'extrémité postérieure du sac hors de l'orifice d'extraction.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

30 La figure 1 représente le dispositif dans son ensemble vu en coupe longitudinale.

La figure 2 montre le détail des surfaces de sustentation fixes et des patins d'entraînement.

Les figures 3, 4 sont des vues de face et de profil du carter publicitaire contenant les gerbages de sac.

Le dispositif est formé par un support 1 avec épaulement 2 servant à maintenir à plat le gerbage des sacs 3 avec ses anses 4, 4'.

Ce support comporte deux fenêtres 5, 6 dans lesquelles coulissent les patins de traction 7, 8 solidaires de la surface mobile 7'.

Ces patins et leur surface de transfert 7' sont montés sur le poussoir 9 formé par une plaquette guidée et stabilisée par des rails latéraux et plaqués contre la paroi inférieure du support 1 par l'intermédiaire de galets 10, 11.

La partie inférieure du poussoir 9 est relié au ressort de rappel 12 ayant son point fixe 13 sur le bâti.

Une biellette 14 est reliée avec axe d'articulation au poussoir 9 d'une part, et au levier 15 monté sur la came 16 excentrée et actionnée par la tige de commande 17.

Cette came actionne également le levier 18 positionné par la biellette 19.

L'extrémité du levier 18 est munie d'un linguet 20 soulevant la guillotine 21 devant obturer l'ouverture de distribution 22, situé à l'extrémité du support 7' formant glissière distributrice.

Les patins 7, 8 solidaires de la surface de poussée 7' se déplacent de deux à trois centimètres. Leur revêtement légèrement adhésif entraîne le dernier sac situé sous la gerbe 3 et l'entraîne de la longueur de leur course.

Cette translation fait émerger l'extrémité fermée du sac 3 suivant le dépassement 23 suffisant pour réaliser une prise d'extraction.

Le linguet 20 étant abaissé, la guillotine retombe sur le sac engagé en deçà de son dépassement 23.

Cette guillotine 21 empêche lors de l'extraction que le sac dépassant n'entraîne les autres.

Le ressort 12 rappelle le poussoir 9 et réarme les patins pour une nouvelle extraction au moyen du levier 17.

5 Ce levier 17 peut actionner par l'intermédiaire de la came 16 un timbre 30 avertissant qu'il y a extraction d'un sac. Cette sonorisation évite une consommation exagérée de la part du public.

10 Le carter enveloppant les gerbages et les mécanismes d'extraction constituent des supports publicitaires par leurs faces 28, 29 ou par les panneaux amovibles 27 visibles sur leurs deux faces.

Les anses 4, 4' du sac 3 sont après extraction suspendues aux potences 25, 26 qui facilitent leur ouverture et remplissage libérant les deux mains des acheteurs.

15 Ce dispositif évite le gaspillage des sacs, les temps de distribution par les caissières et facilite leur emploi.

20 Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments, pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela, la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1° Dispositif de distributeur de sacs pour le transport de petits objets destiné à équiper les banques de supermarchés et similaires pour permettre en même temps qu'une distribution par unité la suppression du gaspillage, les pertes de temps des préposés, tout en facilitant l'ouverture et le remplissage des capacités se caractérisant par la combinaison du carter de stockage avec support statique (1) du gerbage (3) avec le système de distribution formé par les patins d'entraînement (7, 8) solidaires d'une surface de transfert (7') aboutissant à l'orifice d'extraction (22).

2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le support (1) avec épaulement (2) positionnant le gerbage (3) et les anses (4, 4') comporte deux fenêtres (5, 6) dans lesquelles coulissent des patins (7, 8) solidaires de la surface de poussée (7') se déplaçant vers l'ouverture (22).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les patins (7, 8) sont fixés sur le poussoir (9) formé par une plaquette guidée et stabilisée par des rails latéraux et plaquant contre la paroi (1) par des galets (10, 11) alors que son extrémité est reliée au ressort (12) avec point fixe (13).

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le poussoir est entraîné par la biellette (14) reliée par assemblage articulé au levier (15) sur la came excentrée (16) mue par le bras (17).

5° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la came (16) entraîne le levier (18) stabilisé par la biellette (19) et solidaire du linguet (20) soulevant la guillotine (21) immobilisant le dépassement de la partie (23) du sac émergeant de l'ouverture (22) et maintenant le gerbage (3) en place lors de l'extraction par traction manuelle de l'unité sélectionnée.

6° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la came (16) actionne un timbre sonore (30) lors de la manoeuvre du levier (17) et que les potences externes (25, 26) servent à la suspension des anses (4, 4') du sacs (3) alors que les surfaces (28, 29) et (27) forment les supports publicitaires.

5 Feuilletts
P. PON

Mr. Jean MUSSLIN
Par procuration

PL UNIQUE

2555973

